

Dix propositions  
pour le service public de  
l'orientation tout au long  
de la vie en Alsace

**Avis**



Avis



Dix propositions pour le  
service public de  
l'orientation tout au long  
de la vie en Alsace

**Avis du 15 novembre 2010**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** les articles L. 4111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

**Vu** les articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil économique et social régional,

**Vu** la lettre de saisine du Président du Conseil Régional en date du 16 février 2010,

**Vu** le projet d'avis transmis par la commission « Education et Formation » du CÉSA du 4 novembre 2010,

**Vu** la décision du bureau du CÉSA en date du 15 novembre 2010,

**Marcel SCHOTT, rapporteur, entendu en séance plénière,**

Le Conseil économique et social d'Alsace a voté le présent avis par :

**60 pour**

**1 contre**

**8 abstentions**



**« L'orientation est un processus continu qui permet aux citoyens, à tout âge et tout au long de leur vie, de déterminer leurs capacités, leurs compétences et leurs intérêts, de prendre des décisions en matière d'éducation, de formation et d'emploi et de gérer leurs parcours de vie personnelle dans l'éducation et la formation, au travail et dans d'autres cadres où il est possible d'acquérir et d'utiliser ces capacités et compétences.**

**L'orientation comprend des activités individuelles ou collectives d'information, de conseil, de bilan de compétences, d'accompagnement ainsi que d'enseignement des compétences nécessaires à la prise de décision et à la gestion de carrière ».**

*Définition de l'orientation issue de la Résolution du Conseil de l'Union européenne et des représentants des gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil du 21 novembre 2008 – « Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie ».*

# Introduction

Les mutations du travail, l'évolution rapide des besoins en qualifications et en compétences mais aussi le désir de mobilité et d'évolution professionnelles peuvent conduire chaque personne à effectuer plusieurs choix d'orientation au cours de sa vie. Ces choix sont déterminants pour l'épanouissement personnel, l'insertion sociale et professionnelle et contribuent au développement économique ainsi qu'à la compétitivité de notre région.

L'orientation est un « processus continu » qui commence au collège avec la découverte des métiers, se poursuit au lycée et à l'université avec un choix de filière pour, en réalité, ne jamais se terminer car les métiers changent et les compétences pour les exercer évoluent en permanence.

Cette « orientation tout au long de la vie » concerne donc non seulement les jeunes à tous les stades de leur formation, mais aussi les adultes qui souhaitent évoluer ou doivent changer de métier, quelle que soit leur situation au regard de l'emploi.

Les choix d'orientation sont largement influencés par la famille, l'entourage, les professionnels de l'éducation et de l'orientation mais aussi par la situation de l'emploi.

Ces choix sont trop souvent déterminés par les résultats d'une évaluation axée sur les savoirs et laissant trop peu de place à une valorisation des compétences, pourtant essentielle à toute démarche d'orientation positive et active.

Si de multiples outils et dispositifs ont été progressivement mis en place pour accompagner les parcours d'orientation, ils l'ont été sans grande coordination créant un système qui parfois « désoriente » plus qu'il n'oriente.

Les multiples rapports publiés ces dernières années décrivent un paysage de l'orientation éclaté, segmenté par public, peu lisible et dont l'organisation, selon des logiques propres aux différents acteurs, ne facilite pas l'accès à une information et un conseil de qualité. Ils soulignent la nécessité d'une approche transversale et d'un rapprochement des parties prenantes. Les auditions menées par le CESA confirment ces constats.

Le décloisonnement des services et leur coordination, en particulier au niveau local, sont apparus progressivement comme les principaux axes d'une réforme du système d'orientation. La résolution européenne du 21 novembre 2008 ainsi que la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, s'appuyant sur les accords nationaux interprofessionnels voulus par les partenaires sociaux, s'en sont fait l'écho.

Certains problèmes d'accès à l'emploi et à la formation étant liés au système d'orientation, cette loi propose de mettre en place un service public de l'orientation tout au long de la vie qui soit de qualité et organisé en réseaux. Défini dans ses principes au niveau national, il a vocation à être décliné et mis en œuvre à l'échelle régionale puis locale.

La mise en place de ce Service Public d'Orientation doit être un travail collectif, même une « ambition collective » entre l'Etat, la Région et les partenaires sociaux<sup>1</sup>.

Dans cette perspective, l'Exécutif régional a saisi le Conseil Economique et Social pour qu'il apporte l'éclairage des socioprofessionnels. Sont attendues des réponses opérationnelles portant notamment sur les acteurs de l'orientation susceptibles de faire partie de ce service public, le contenu des prestations, le rôle des entreprises et les initiatives d'autres régions dont l'Alsace pourrait s'inspirer.

**En réponse, le CESA formule dix propositions autour de deux axes prioritaires : la définition d'une gouvernance partagée du service public de l'orientation tout au long de la vie (axe I) et l'optimisation de la qualité du service rendu aux usagers (axe II).**

Déclinées sous la forme d'actions à entreprendre, ces préconisations se veulent adaptées aux spécificités régionales et s'inscrivent dans le prolongement des réflexions menées depuis plusieurs années par le CESA, notamment dans son avis du 16 novembre 2009<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Lettre de mission du Premier Ministre à Jean-Robert Pitte, Délégué à l'information et à l'orientation, datée du 31 août 2010.

En créant un environnement lisible et motivant, ces propositions ont pour objectif principal de permettre à chaque individu de mieux gérer et sécuriser son parcours professionnel en lien avec ses choix de vie personnelle et les réalités socio-économiques.

Sans vouloir répondre de manière exhaustive à toutes les questions inhérentes à l'orientation, ni au problème de l'emploi, ces actions visent de manière pragmatique à donner à un système en quête de performance une nouvelle impulsion pour garantir à tous un « droit à l'information, à l'orientation et à la qualification professionnelles<sup>3</sup> ».

---

<sup>2</sup> Avis portant sur la Stratégie régionale de la formation professionnelle en Alsace : orienter, former, insérer et évaluer.

<sup>3</sup> Cf. titre Ier de la loi du 24 novembre 2009.

## AXE I - STRUCTURER LA GOUVERNANCE DU SERVICE PUBLIC DE L'ORIENTATION EN ALSACE

---

Le système actuel d'accueil, d'information et d'orientation apparaît comme un ensemble de dispositifs ne parvenant pas à se structurer : l'orientation est segmentée par publics, les logiques institutionnelles sont plurielles, les acteurs, les moyens et les techniques mis en œuvre sont nombreux. Il est donc nécessaire de développer dans ce domaine une coordination afin d'apporter une meilleure lisibilité et un service de qualité.

Dans cette optique, le CESA propose d'insuffler à ce service public d'orientation, accessible à tous, une dynamique nouvelle :

- en définissant et construisant, à partir des priorités de la politique nationale d'orientation et des spécificités de son territoire, une politique d'orientation claire et lisible en région,
- en organisant l'offre de services à l'échelle locale pour pouvoir décliner cette politique de manière pertinente et améliorer l'efficacité des réseaux d'accueil.

### PRIORITE A - DEFINIR UNE POLITIQUE REGIONALE DE L'ORIENTATION

Du fait de l'importance des enjeux qui s'y rapportent, l'orientation est un domaine investi par de nombreux acteurs. Elle constitue une compétence partagée entre les pouvoirs publics : l'Etat, pour l'orientation scolaire et universitaire ; la Région pour l'orientation professionnelle. Les partenaires sociaux soucieux d'élargir l'accès à la formation tout au long de la vie et de sécuriser les parcours des salariés, s'en sont également saisis<sup>4</sup>, notamment dans les OPACIF et les OPCA.

Il en résulte un foisonnement d'initiatives, souvent pertinentes, mais qui ne constituent pas une politique publique cohérente.

La loi du 24 novembre 2009 vise justement à construire le cadre d'une telle politique en instituant un service public de l'orientation tout au long de la vie dont les grandes lignes restent définies au niveau national.

Sa déclinaison territoriale supposera un partenariat renforcé entre l'Etat, la Région et les partenaires sociaux à la fois pour piloter le service public et désigner les acteurs qui en feront partie.

#### ➤ Action n°1 : Construire une gouvernance partenariale

Constatant l'éclatement des actions et des centres de décision qui nuit à la lisibilité des responsabilités, **le CESA propose de créer une gouvernance partenariale pour piloter le futur service public de l'orientation tout au long de la vie en région et contribuer à l'émergence d'une véritable politique régionale.**

Le pilotage stratégique de cette politique doit être assuré conjointement par l'Etat et la Région. Le CESA propose de désigner un sous-préfet pour représenter l'ensemble des services de l'Etat en région et un vice-président pour le compte du Conseil régional : ils constituent les « **référénts régionaux orientation** ». Ils déterminent les priorités du service public et les contractualisent dans une Stratégie pluriannuelle régionale de l'orientation qui s'inscrit dans le cadre du Contrat de plan régional de développement de la formation professionnelle<sup>5</sup>.

Cette Stratégie régionale de l'orientation se décline en Plans annuels d'actions qui sont élaborés avec le concours d'un **Comité d'orientation**.

---

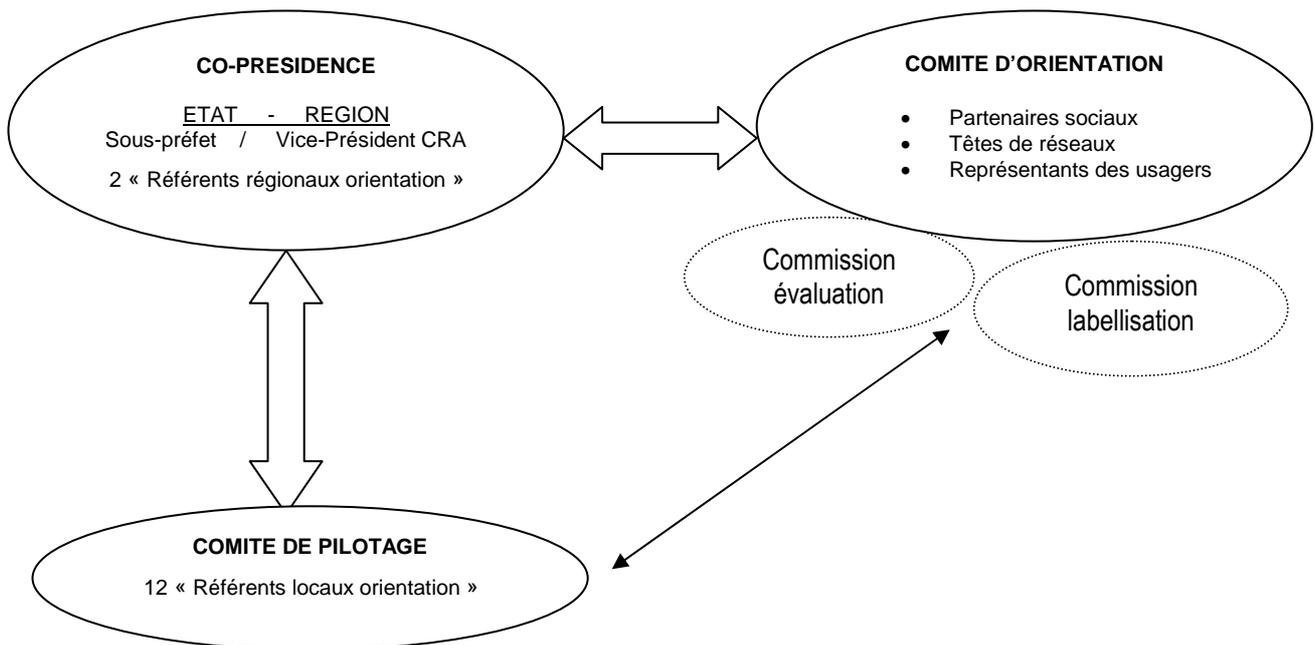
<sup>4</sup> Cf. Accords nationaux interprofessionnels (ANI) de 2003, 2005, 2008, 2009.

<sup>5</sup> En vertu de la loi du 24 novembre 2009, ce CPRDFP sera cosigné en juin 2011 par le président du Conseil régional, le Préfet de région et le Recteur.

Co-présidé par les « référents régionaux orientation », le Comité d'orientation regroupe les partenaires sociaux (représentants des employeurs et des salariés), les têtes des réseaux de l'orientation (Pôle Emploi, CIO, missions locales, chambres consulaires, Maisons de l'emploi et de la formation, Fongecif Alsace ...) et des représentants des usagers (associations familiales et de parents d'élèves, syndicats...).

Les « référents régionaux orientation » s'assurent de la bonne mise en œuvre des Plans d'actions et du suivi des objectifs fixés au niveau local (voir priorité B) via un **Comité de pilotage** opérationnel constitué des « référents locaux orientation » (action n°3). Un bilan global annuel sera présenté au CCREFP<sup>6</sup> par les « référents régionaux ».

## PILOTAGE STRATEGIQUE



## PILOTAGE OPERATIONNEL

### Exemple d'initiative

#### « Mise en place d'un réseau régional »

Une charte des structures d'AIO en **Lorraine** a été signée le 18 novembre 2009 par 17 acteurs régionaux spécialisés dans les questions d'orientation. Par ce texte, la Région Lorraine, l'Etat et les grandes têtes de réseau régionales de l'AIO acceptent de fonctionner dans un esprit d'échanges et de coopération au sein d'un réseau régional.

La charte prévoit des travaux communs, la professionnalisation des acteurs, la mutualisation et la diffusion de la documentation, l'élaboration d'actions d'information communes...

Le pilotage de la charte est confié à un groupe régional constitué des représentants des signataires de la charte. L'article 5 consacré à ce pilotage précise que : « Ce groupe de pilotage est chargé de la coordination et du suivi des animations locales. Il se réunit au minimum une fois par trimestre. Le fonctionnement du réseau est basé sur la règle de réciprocité en termes de propositions d'activités, d'animations et d'informations. La mise en œuvre technique est confiée au Carif Inffolor, désigné dans cette charte 'centre de ressources régional AIO', dans le cadre de ses missions définies dans le Contrat de Projet Etat Région (CPER) ».

<sup>6</sup> Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle.

## ➤ Action n°2 : Créer un label régional

La mise en place d'une démarche de labellisation doit contribuer à renforcer la qualité et l'égalité d'accès à l'offre de services d'orientation.

La loi prévoit que les organismes qui proposent dans un « lieu unique », à toute personne, un ensemble de services, seront labellisés sur le fondement de normes de qualité élaborées au niveau national<sup>7</sup> comme faisant partie du service public de l'orientation.

**Le CESA propose qu'une commission de labellisation soit installée au niveau régional sous la présidence des « référents régionaux orientation » (action n°1).**

Elle serait constituée de membres désignés au sein du Comité d'orientation et aurait pour missions de :

- labelliser dans chaque bassin d'emploi un « lieu unique » (action n°4) ;
- recenser les meilleures pratiques et les outils développés par les acteurs locaux de l'orientation dans un but de capitalisation (action n°9) et d'essaimage auprès de l'ensemble des structures.

Dans cette optique, la création d'un label régional pourra également constituer un moyen de mettre en avant les professionnels de l'orientation qui feront montre d'innovation.

### Exemple d'initiative

#### « Création d'un label »

Le label « **Cités des métiers** » ([www.reseaucitesdesmetiers.com](http://www.reseaucitesdesmetiers.com)) impose d'être un lieu ouvert en accès libre et gratuit à tous les publics, multipartenaires, permettant toutes les modalités de consultation et d'information. Ces lieux doivent traiter tous les aspects de la vie professionnelle, tous les secteurs, et être organisés sous forme de pôles de conseils centrés sur les questions des usagers. L'obtention du label nécessite un travail sur l'ergonomie du lieu d'accueil, la structure juridique, la préparation des conseillers, la structure de fonctionnement et l'organisation de la documentation.

## PRIORITE B - ORGANISER L'OFFRE DE SERVICES SUR LES TERRITOIRES

Si l'espace régional constitue l'échelle pertinente pour définir une politique de l'orientation, le bassin d'emploi est l'échelon le plus efficace pour sa mise en application.

Sur chaque bassin d'emploi, il appartient aux acteurs impliqués de s'organiser et de se structurer pour offrir, dans des lieux clairement identifiés, un ensemble de services de qualité à toute personne en démarche d'orientation ou de réorientation.

## ➤ Action n°3 : Désigner un « référent local orientation » par bassin d'emploi

Il est difficilement concevable d'organiser une gouvernance régionale du service public de l'orientation sans impliquer les territoires et sans veiller à établir une articulation fonctionnelle entre le niveau régional et le niveau local.

Par ailleurs, il semble nécessaire d'assurer plus d'égalité entre les territoires en termes de services proposés aux usagers.

**Partant de ce constat, le CESA préconise que soit désigné, dans chaque bassin d'emploi, un référent local chargé des questions d'orientation.**

<sup>7</sup> par le délégué à l'information et à l'orientation (DIO) après avis public du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFTLV)

Ce référent est désigné par les « référents régionaux orientation » (action n°1) parmi les acteurs locaux de l'orientation. Il aura pour missions principales de :

- mettre en œuvre la politique régionale de l'orientation sur son territoire (action n°1) ;
- en produire un bilan et le présenter annuellement devant la Commission évaluation du Comité d'orientation (action n°1) ;
- construire la mise en réseau des acteurs locaux dans l'optique de contribuer à faire émerger une « Maison de l'orientation » (action n°4) ;
- mutualiser les bonnes pratiques identifiées sur son territoire et contribuer à leur capitalisation au niveau régional (action n°9).

Exemple d'initiative

**« Constitution d'un réseau local »**

*La Maison de l'Emploi et de la Formation de Mulhouse se veut être un lieu de dialogue et de travail en commun entre tous les acteurs : elle s'est dotée de moyens et d'une politique dépassant le cadre de l'insertion afin d'augmenter l'efficacité des politiques menées sur son territoire. Premier élément : la création d'un comité réunissant des représentants de la région, du département, de l'Etat, de Pôle emploi, de l'Alpa et la MEF. Son rôle est de vérifier qu'une action n'est pas financée deux fois, que les projets sont cohérents et en accord avec les politiques nationales et locales, que les politiques qui se superposent se combinent sans doublon ou incohérence.*

➤ **Action n°4 : Favoriser l'émergence de « Maisons de l'orientation »**

La loi prévoit que pourront faire partie du service public les organismes qui proposent dans un « lieu unique » à toute personne un ensemble de services permettant de disposer d'une information exhaustive et objective sur les thématiques liées à l'orientation, de bénéficier de conseils personnalisés, d'être accompagnée dans la construction d'un projet professionnel ou d'être aiguillée vers des services spécialisés en cas de besoin spécifique.

La loi indique, par ailleurs, que ces services seront organisés en réseaux.

**Le CESA considère qu'il appartient aux acteurs de chaque bassin d'emploi, sous l'impulsion et le contrôle du « référent local orientation », de se structurer pour organiser leur offre de services en un lieu unique et neutre : la « Maison de l'orientation ».**

Les « Maisons de l'orientation » devront être :

- « multi-partenariales », regroupant l'ensemble des acteurs œuvrant dans le champ de l'orientation, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- « multi-thématiques », couvrant tous les secteurs d'activité ;
- « multi-usages », proposant de la documentation, des conseils, des animations sous formes d'ateliers ou de conférences.

Par définition, ces Maisons seront « neutres », c'est-à-dire ouvertes à tous, respectant la confidentialité et assurant une information et un conseil objectifs.

Afin de les rendre attractives et connues de tous, elles gagneraient à être utilisées en tant que lieux d'animation de la vie locale et de promotion du lien social.

Les familles devraient y trouver un accueil et un accompagnement individualisés, plus accessibles et adaptés à leur diversité.

Ces « Maisons de l'orientation » deviendront à Strasbourg et à Mulhouse des « Cités de l'orientation » car elles offriront des services plus étoffés et mettront à disposition des ressources supplémentaires. Elles devront notamment porter un programme annuel permanent de présentation, d'exposition et de démonstration des métiers, comme le propose l'Orientoscope<sup>8</sup> à Mulhouse.

<sup>8</sup> Conçu par la CCI Sud Alsace Mulhouse et financé par l'AGEFA PME, l'Orientoscope a ouvert ses portes au public le 8 mars 2010. Situé en plein cœur de Mulhouse, il est un lieu de rencontre entre le public et les acteurs du monde professionnel.

Dans l'idéal, la mise en place de ces « Maisons de l'orientation » peut impliquer une opération immobilière pour accueillir l'ensemble des acteurs locaux sur un même site (à l'image de la Maison de l'emploi et de la formation de Saverne).

Là où ce type de regroupement physique n'est pas envisageable à court / moyen terme, une mise en réseau renforcée autour d'un point d'entrée clairement identifié sur le territoire comme « Maison de l'orientation » constitue l'alternative. Dans ce cas, une permanence d'accueil de premier niveau pour tous les publics devra en tout état de cause être assurée.

### Exemples d'initiative

#### **« Rapprochement d'acteurs locaux : de la coordination locale au regroupement sur un même site »**

*Séduits par le concept de Cité des métiers et convaincus du bénéfice apporté en termes de lisibilité et d'accessibilité, certains acteurs locaux se sont engagés dans des démarches de mise en réseau et/ou de regroupement sur un même site. Le CESA considère que le projet mulhousien de « Cité des métiers territoriale », comme le regroupement d'acteurs au sein d'une structure chef de file expérimentée par la Maison de l'Emploi et de la Formation de Saverne, sont des initiatives locales pertinentes qui pourraient être essaimées à l'ensemble des bassins d'emploi d'Alsace selon leurs spécificités respectives.*

***Le projet mulhousien de « Cité des métiers territoriale »** consiste, pour pouvoir bénéficier du label « Cité des métiers », à respecter les critères de qualités constitutifs du label et à organiser la mise en réseau d'acteurs géographiquement très proches plutôt qu'à leur regroupement sur un même site. Le projet de la Cité des métiers de Mulhouse résulte donc d'une démarche de territoire et non de structure. La Cité des métiers est portée par Sémaphore Mulhouse Sud Alsace située au centre ville. La Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de la région mulhousienne apporte son concours sur les volets de la coordination et de l'animation, elle n'accueille pas de public et est centrée sur des fonctions d'ingénierie.*

***La Maison de l'Emploi et de la Formation de Saverne** a pris le relais sur le territoire du GIP Univers Métiers en poursuivant l'animation et la coordination des acteurs de l'AIO et en mettant en œuvre une orientation voulue par les membres du groupe local de pilotage Univers Métiers : l'accueil sur un lieu unique et investi par les différents partenaires, de tous les publics à la recherche d'une information, d'une orientation. La Maison de l'Emploi et de la Formation est fondée sur l'adhésion de chacun des acteurs concernés tout en respectant l'identité de chaque partenaire.*

***Le réseau des Maisons de la formation professionnelle en Bretagne** : la Région Bretagne a mis en place un réseau de Maisons de la formation professionnelle (MFP) dans les 21 pays bretons pour faciliter l'information et l'accès de toute personne à la formation tout au long de la vie. Les structures s'engagent, en adhérant au réseau MFP, à accueillir tous les publics pour une première réponse rapide et efficace, avec orientation vers une structure plus spécialisée si nécessaire. 5 structures régionales sont partenaires du réseau MFP : Pôle emploi, le Rectorat (réseau des CIO), l'Association Régionale des Missions Locales, le Fongecif Bretagne et le Centre Régional Information Jeunesse).*

## **AXE II - OPTIMISER LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS**

---

La loi du 24 novembre 2009 prévoit que « le service public de l'orientation tout au long de la vie est organisé pour garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération ainsi qu'à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité ». L'orientation peut donc être décomposée en trois activités : informer, conseiller et accompagner.

Si l'information concerne l'ensemble des publics et doit être mobilisable facilement et par tous, le conseil a vocation à être davantage spécialisé et ciblé sur une demande spécifique de l'utilisateur. Enfin, les prestations d'accompagnement devraient être prioritairement destinées aux publics éprouvant le plus de difficultés à élaborer un projet professionnel et à accéder à l'emploi.

## **PRIORITE A - AMELIORER LA QUALITE DE L'INFORMATION ET PROMOUVOIR LA DECOUVERTE DES METIERS**

Concernant l'information, celle-ci est aujourd'hui foisonnante et ses vecteurs sont multiples. Les jeunes et leur famille, mais aussi les adultes en réorientation, se disent « perdus » par la masse et la complexité des données existantes.

Il est vrai que l'Alsace ne dispose pas de plate-forme dédiée à l'orientation qui permettrait à toute personne, quelque soit son âge et sa situation personnelle, de disposer d'informations fiables et d'un conseil de premier niveau.

Par ailleurs, les initiatives de découverte des métiers au bénéfice des jeunes au cours de leur scolarité gagneraient à être davantage préparées, coordonnées et développées. Elles pourraient être utilement proposées aux adultes en phase de réorientation.

Ces constats montrent la nécessité de mutualiser et simplifier l'information pour la rendre davantage compréhensible, lisible, fiable et exhaustive.

Cette montée en qualité pourrait s'appuyer sur un centre de ressources régional spécialisé dans les questions d'orientation, de formation et d'emploi. Il serait complété par un volet immatériel consultable en tout point de la région via un portail internet régional dédié à l'orientation pour tous les publics.

Parallèlement, la découverte in situ des métiers devra être réorganisée en liaison avec le monde professionnel.

### **➤ Action n°5 : Développer un centre de ressources régional orientation – formation – emploi**

Comme d'autres régions, l'Alsace possède un certain nombre d'outils de type observatoires ou centres de ressources qui gravitent dans les champs de l'emploi, de la formation, de l'insertion ou du développement économique.

Pourtant, les acteurs rencontrés regrettent l'éparpillement des données disponibles et l'absence de certains indicateurs.

Les professionnels de l'orientation sont en demande d'un outil ou d'un lieu de référence où ils pourraient s'adresser pour mieux s'informer sur les métiers, les emplois, les formations et les réalités économiques dans l'objectif de mieux accompagner les usagers dans leur parcours d'orientation.

Ils attendent, d'une part, de véritables outils d'aide à la décision en plus des statistiques et des études « classiques » et, d'autre part, une centralisation de l'ensemble des données et leur disponibilité en temps réel.

**Partant de ces constats, le CESA recommande que l'Alsace se dote d'un véritable centre de ressources régional (ou C2R) spécialisé dans les questions de l'orientation, de la formation et de l'emploi.**

Ce C2R aura pour missions de :

- centraliser et mutualiser l'ensemble des données<sup>9</sup> disponibles au niveau régional ;
- analyser et traiter ces données pour les rendre accessibles au grand public et créer des outils à destination des professionnels de l'orientation ;
- développer une véritable mission régionale de prospective régulièrement actualisée.

Pour des raisons de lisibilité et de synergie, le CESA préconise que ce C2R soit adossé à la « Cité de l'orientation » de la capitale régionale.

<sup>9</sup> OREF, CARIF, CRAPT-CARRLI, observatoire des métiers et des compétences de la CCI de Strasbourg, INSEE, Pôle Emploi, Universités, Transvers'al et autres missions d'observation territoriale des Maisons de l'emploi (GTEC, GTRH), observatoires prospectifs de branches professionnelles...

### Exemples d'initiative

#### **« Mise en place d'un centre de ressources »**

**C2R Bourgogne ([www.c2r-bourgogne.org](http://www.c2r-bourgogne.org))** : le Centre Régional de Ressources pour le travail, l'emploi et la formation (ou C2R Bourgogne) diffuse et met à la disposition des professionnels, relais, partenaires sociaux et élus concernés par la relation emploi-formation, des informations, indicateurs, diagnostics et études réalisées au niveau local et régional. Il intervient en tant qu'outil d'aide à la décision, de diffusion de l'information, d'animation des réseaux d'acteurs, de prospective et d'innovation. Il est financé dans le cadre du contrat de projet Etat-Région et est co-administré par les partenaires sociaux (syndicats de salariés et patronaux).

**Carif-Oref des Pays de la Loire ([www.cariforef-pdl.org](http://www.cariforef-pdl.org))** : « Centre d'animation et de ressources d'informations sur la formation – Observatoire régional sur l'emploi et la formation », le Carif-Oref est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, un Groupement d'Intérêt Public (GIP) financé par l'Etat et le Conseil régional dans le cadre du Contrat de projets 2007/2013. Son objectif est de proposer, en un même lieu, des services destinés aux acteurs régionaux et territoriaux de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle. Ses activités sont axées autour de 5 missions (information, observation, certification, professionnalisation et animation). L'équipe est constituée de 32 salariés.

**« Aquitaine Cap Métiers » Carif-Oref Aquitaine - ([www.aquitaine-cap-metiers.fr](http://www.aquitaine-cap-metiers.fr))** - est une association régionale pour la formation, l'orientation et l'emploi créée en janvier 2009 sous l'impulsion du Conseil régional d'Aquitaine, en partenariat avec l'Etat, les partenaires sociaux et l'ensemble des professionnels de la formation, de l'éducation, de l'insertion et de l'emploi. Elle est dotée de deux missions principales : mettre en œuvre des services d'appui et d'information aux professionnels de l'orientation et développer une information sur les métiers pour tous en aquitaine. Elle est à la fois un outil d'aide à la décision pour la Région et un outil d'appui opérationnel à l'ensemble des acteurs aquitains de la formation et de l'insertion. Elle est constituée d'un bureau, d'un conseil d'administration et d'un conseil scientifique et d'orientation. Le conseil scientifique aide à la conception des produits et des services d'Aquitaine Cap Métiers dans sa dimension technique. Le conseil d'orientation donne un avis sur la stratégie générale de l'association. Le conseil scientifique et d'orientation se réunit en commissions (orientation, portail, observatoire et évènementiels métiers) une fois par trimestre.

### ➤ **Action n°6 : Créer un portail régional de l'orientation**

La loi du 24 novembre 2009 prévoit la création, sous l'autorité du délégué à l'information et à l'orientation (DIO), d'un service dématérialisé gratuit et accessible à toute personne.

Comme le précise la lettre de mission du Premier Ministre au DIO, ce service sera issu de la synergie des opérateurs nationaux en charge de l'information et de l'orientation (Onisep, Centre-Inffo, CIDJ).

Il existe aujourd'hui le site « [monorientationenligne.fr](http://monorientationenligne.fr) », conçu et développé par l'Onisep, qui s'adresse uniquement aux jeunes<sup>10</sup>. L'Etat, les Régions et les partenaires sociaux ont créé, en s'appuyant sur le Centre-Inffo, un portail « Orientation et Formation » destiné à l'ensemble des publics.

Pourtant, les personnes et les familles contactent toujours différents interlocuteurs pour trouver réponse à leurs questions : Pôle emploi, mission locale, CIO, chambres consulaires, Conseil régional...

Ils sont en attente d'informations complètes et objectives sur les métiers, les compétences et les capacités requises pour les exercer, les perspectives d'emploi, d'évolution de carrière et les niveaux de rémunération.

**Partant de ces constats, le CESA considère que l'Alsace devrait se doter d'un portail régional de l'orientation pour tous, qui serait relié au portail national.**

Des complémentarités seront à imaginer entre le niveau national et le niveau régional. Par exemple, la partie « connaissance de soi » a vocation à être la même pour tous en tout point du pays. Le volet « connaissance des métiers », par essence assez généraliste, justifie aussi d'une harmonisation au niveau national.

<sup>10</sup> Plus particulièrement : aux collégiens, aux lycées, aux apprentis, aux étudiants, aux parents et aux professeurs. Il s'accompagne aussi d'un numéro de téléphone et d'une possibilité de chat en ligne.

La valeur ajoutée du portail régional se trouve donc davantage dans le volet « connaissance du marché du travail », en intégrant les aspects suivants :

- présentation des tendances de l'emploi par métier ;
- déclinaison des spécificités locales de certaines activités professionnelles ;
- prise en compte de l'aspect transfrontalier ;
- prise en compte du caractère transversal (entre secteurs d'activités) de certains métiers.

Le portail régional pourrait donc prendre la forme d'un site internet et d'un numéro vert :

- le portail Internet devra fédérer les informations des sites existant en région et être conçu avant tout comme un premier outil d'aide à la décision ;
- la plate-forme téléphonique constituera un complément utile à la mise en ligne de contenus d'information sur Internet. Elle devra pouvoir répondre aux questions ponctuelles, donner un premier conseil en ligne, puis orienter vers les réseaux spécialisés.

Pour parvenir à la réalisation de cette action, le CESA propose que ce portail soit alimenté et géré par le C2R (action n°5). Il pourrait inclure une équipe de « téléopérateurs » spécialisés sur ces questions, organisée sur le principe du 115<sup>11</sup>.

La mise en place d'un service d'orientation dématérialisé, ou d'un « e-accompagnement », à l'orientation montrant ses limites en termes de lien social, les « Maisons de l'orientation » (action n°4) constituent les pendants indispensables à ces outils virtuels.

#### Exemples d'initiative

##### **« Portails régionaux internet »**

*Le **portail Rhône-Alpes Orientation** ([www.rhonealpes-orientation.org](http://www.rhonealpes-orientation.org)) est un projet collaboratif : il réunit des institutions et des organismes reconnus dans les domaines de l'orientation, de l'emploi et des métiers, de la formation initiale et continue. L'information diffusée est directement produite par les professionnels de l'orientation. Il s'adresse à toute personne et leur permet d'accéder rapidement à un premier niveau d'information et d'être mis en relation avec les acteurs de proximité. Il est soutenu par le PRAO (Pôle Rhône-Alpes de l'Orientation) qui est un Groupement d'Intérêt Public né le 2 mars 2004.*

*Le **portail lorrain d'information sur la formation et l'orientation** ([www.inffolor.org](http://www.inffolor.org)) a été inauguré le 7 octobre 2010. L'objectif est de donner la possibilité à chaque lorrain d'avoir accès à une première information efficace sur le triptyque métiers, formation et emploi. Les partenaires financeurs : Direccte Lorraine, Union européenne (FSE) et Région Lorraine. Les autres partenaires : Pôle emploi, Onisep Lorraine, chambres consulaires, chambre régionale d'agriculture, Conseil Economique et Social, Fédération des conseils des parents d'élèves, missions locales...*

*Le **site Etoile de la région centre** ([www.etoile.regioncentre.fr](http://www.etoile.regioncentre.fr)) est la porte d'entrée régionale à destination de toutes personnes en démarche d'orientation ou de réorientation. Ce site est également un instrument de travail pour les conseillers des réseaux. Les informations sont sélectionnées et validées grâce à l'apport de multiples correspondants de ces réseaux. Au total, ce sont 400 adresses de structures et plus de 200 liens référencés qui permettent de trouver les premières réponses aux questions que soulèvent un choix d'orientation. Ce site a été financé par l'Etat, la Région Centre et le FSE.*

<sup>11</sup> Le Samu social fonctionne grâce à une grille de questions et redirige ensuite vers les structures compétentes

## ➤ Action n°7 : Organiser l'intervention du monde professionnel

Au-delà de l'information sur les métiers et les emplois, il est nécessaire pour « visualiser » la réalité des métiers (y compris ceux du secteur tertiaire) et confirmer l'intérêt à les exercer d'avoir un contact direct avec les professionnels et leurs pratiques au quotidien.

Les organisations professionnelles et les entreprises apprécient de valoriser leurs métiers, d'être au contact du public et multiplient les actions de partenariat. Toutefois, elles regrettent d'être sollicitées de manière non coordonnée et déplorent un manque de concertation et de méthode dans la préparation et l'organisation des séquences de présentation et de démonstration.

**Pour permettre aux usagers de s'informer sur les métiers de manière interactive, tout en tenant compte de la capacité d'accueil et du temps disponible du monde professionnel, le CESA recommande de mieux organiser en amont les séquences de manière concertée entre l'Ecole et l'Entreprise<sup>12</sup>.**

Pour y parvenir, il convient de graduer le degré d'engagement du monde professionnel en fonction du chemin restant à parcourir pour aboutir à un projet professionnel réaliste et motivant :

- Stade 1 : démarche d'ouverture sur les métiers (forums ou salons<sup>13</sup>, lieux de démonstration permanents des Cités de l'orientation<sup>14</sup>...);
- Stade 2 : séquences de sensibilisation par des professionnels invités dans les établissements de formation ;
- Stade 3 : séquences de découverte dans les entreprises afin d'affiner et de confirmer le projet professionnel.

Afin d'optimiser l'implication du monde professionnel dans le processus d'orientation, le CESA propose de :

- se baser sur le PRIO<sup>15</sup> pour établir un planning régional des manifestations ;
- évaluer l'efficacité des contrats d'objectifs territoriaux notamment dans leur volet orientation ;
- créer une banque de données des professionnels prêts à s'impliquer dans les trois stades précités. Régionalisée au niveau du C2R et déclinable par bassin d'emploi, cette base pourrait être alimentée par un « développeur » dédié qui mettrait en regard de chaque métier un panel d'entreprises prêtes à s'investir ;
- réactiver les CLEE (Comités Locaux Ecole Entreprise) dans l'ensemble des bassins de vie et leur donner de vrais pouvoirs ;
- permettre l'accès des conseillers de l'enseignement technologique<sup>16</sup> à l'ensemble des établissements scolaires ;
- promouvoir le développement des mini-entreprises<sup>17</sup> dans les établissements du secondaire et leur trouver des parrains socioprofessionnels.

<sup>12</sup> Le vocable « Ecole » s'entend ici au sens large : collèges, lycées professionnels, technologiques et généraux, formations supérieures courtes (BTS, DUT), formations universitaires, écoles professionnelles... Idem pour « Entreprise » qui couvre les dirigeants et leurs salariés.

<sup>13</sup> Salon JEF, nuit de l'apprentissage et de l'orientation, opération avenir mode d'emploi, rendez-vous de l'emploi, journées des carrières, journées universitaires...

<sup>14</sup> Cf. action n°4.

<sup>15</sup> Le programme régional d'information et d'orientation est financé par le Conseil régional et vise à mettre en cohérence toutes les actions organisées en région sur la thématique de l'orientation tout au long de l'année et sur les différents territoires.

<sup>16</sup> 300 professionnels, nommés par le Recteur et regroupés au sein de l'AFDET.

<sup>17</sup> Le dispositif « mini entreprises », piloté au niveau national par l'association « entreprendre pour apprendre » consiste à ce qu'un groupe d'élèves créent leur entreprise et se répartissent les rôles pour assurer sa gestion de la conception à la commercialisation.

## **PRIORITE B - RENFORCER L'EFFICACITE DES SERVICES DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT**

Dans le domaine de l'orientation, l'esprit des dispositifs créés au cours des dernières années par l'Education nationale (web classeur, parcours de découverte des métiers et des formations, livret de compétences...) ou par la volonté des partenaires sociaux (passeport orientation-formation, bilan de compétences, bilan d'étape professionnelle pour les salariés, validation des acquis de l'expérience...) vise à donner à chacun, quel que soit son âge et sa situation professionnelle, les clés pour devenir acteur de son parcours et de ses choix en matière de formation et d'emploi.

La loi du 24 novembre 2009 est venue réaffirmer que toute personne (et plus encore ceux qui ne disposent pas des ressources suffisantes dans leur réseau familial) doit pouvoir bénéficier, à tout moment, d'une prestation individualisée de conseil. Cette recherche de conseil peut être motivée par la volonté de réaliser un bilan de son parcours, de progresser ou évoluer professionnellement, de se former pour développer ses compétences ou en acquérir de nouvelles, de changer totalement de cap de manière subie ou choisie ...

Ce conseil peut se poursuivre par un accompagnement lorsque des besoins particuliers se font sentir : qualifications inadaptées, besoins de formation, saturation du marché de l'emploi, problèmes matériels et sociaux ...

Dans l'esprit de la loi et du service public de l'orientation qu'elle fonde, le CESA propose des actions visant à renforcer l'efficacité des services de conseil et d'accompagnement par la formation professionnelle des conseillers en orientation, la capitalisation des expériences innovantes et la rationalisation des dispositifs d'accompagnement existants.

### **➤ Action n°8 : Concevoir un programme régional de formation pour les professionnels de l'orientation**

Les nombreux professionnels de l'orientation, c'est-à-dire tous ceux qui accueillent, informent, conseillent, accompagnent les personnes dans la construction de leur parcours professionnel, ont des pratiques différentes car souvent influencées par leur formation ou par leur organisme d'appartenance. Ils reconnaissent également ne pas toujours disposer de toutes les connaissances et compétences requises pour répondre à la complexité de certaines situations individuelles face au maquis de la formation professionnelle et aux fluctuations du marché du travail. Ils admettent enfin ne pas suffisamment se rencontrer entre professionnels pour pouvoir débattre de problématiques communes.

Par ailleurs, il est aujourd'hui moins question d' « orienter » que de favoriser dès le plus jeune âge « l'acquisition de la capacité à s'orienter tout au long de la vie », ce qui nécessite d'accompagner les professionnels de l'orientation dans cette mission par essence difficile.

**Partant de ces constats, le CESA préconise l'élaboration d'un programme régional de formation qui soit obligatoire et commun à l'ensemble des professionnels de l'orientation.**

Il aura pour objectifs de :

- contribuer à élargir leur connaissance de l'ensemble du système et des acteurs ;
- les doter d'un langage et d'une culture commune ;
- faciliter leur montée en compétences et la réactualisation de leurs connaissances.

Il comportera deux volets :

- un volet « formation d'entrée dans l'emploi » qui, parallèlement aux formations assurées par l'employeur permettrait une immersion dans une formation inter-partenaires pour comprendre le système et les enjeux du service public régional de l'orientation ;

- un volet « formation continue » dont la participation pourra être rendue obligatoire aux structures participant au service public.

Le CESA propose que ce programme soit :

- élaboré au niveau régional sur la base des besoins recensés sur les territoires par les « référents locaux orientation » (action n°3), en lien avec les employeurs du secteur ;
- financé par l'Etat, la Région et les OPCA. Ce plan s'inscrirait bien sûr en complémentarité des plans de formation internes aux organismes du réseau.

Exemple d'initiative

**« Organisation de rencontres inter-acteurs »**

*Le Conseil Régional de Picardie organise chaque année depuis 2008 des ateliers régionaux de l'orientation tout au long de la vie à destination des acteurs de l'orientation. L'objectif est de mutualiser les connaissances et de développer le travail en commun pour améliorer la qualité des réponses apportées au public. Les ateliers sont ouverts à toutes les personnes dont l'activité professionnelle intègre l'accueil, l'information, l'orientation, l'accompagnement et le conseil au public sur les champs de la formation, de l'insertion et de l'emploi. Sept thèmes d'ateliers sont proposés en 2010, alternant des temps d'information sur des points d'actualité, des temps de réflexion collective sur des projets et des temps de découverte. Ils sont organisés sur tout le territoire régional.*

➤ **Action n°9 : Créer une boîte à outils régionale**

Selon leur organisme d'appartenance, les réseaux auxquels ils participent ou encore leur localisation, les professionnels reconnaissent ne pas être outillés de manière égale.

En outre, y compris sur un même bassin d'emploi, ils regrettent de ne pas avoir la possibilité d'échanger leurs expériences, de se concerter et se coordonner pour mener des actions au bénéfice des usagers.

**Partant de ce constat, le CESA recommande la création d'une boîte à outils régionale sous la forme d'une plate-forme d'échanges, de mise en commun d'informations et de capitalisation de bonnes pratiques.**

Les échanges entre ces professionnels permettront une meilleure connaissance partagée des besoins des publics comme des entreprises. Ils faciliteront ensuite la recherche de solutions appropriées qui pourront se diffuser dans l'ensemble du réseau régional de l'orientation.

Elle pourra contenir des informations pratiques comme :

- un annuaire et une cartographie des professionnels de l'orientation ;
- le calendrier annuel des manifestations régionales ;
- un recueil de bonnes pratiques ;
- une lettre d'information, ainsi que des espaces collaboratifs de travail et d'échanges (chats, blogs...).

Le CESA propose que cette boîte à outils soit alimentée directement par les professionnels de l'orientation sous la coordination des « référents locaux orientation » (action n°3), et qu'elle soit soumise au suivi régulier de la Commission de labellisation (action n°2).

Exemple d'initiative

**« Mise en place d'un portail interactif et informatif à destination des professionnels »**

Le site **www.prao.org** en **Rhône-Alpes** est un portail interactif et informatif sur l'orientation, la formation et l'emploi géré par le Groupement d'Intérêt Public Pôle Rhône-Alpes de l'Orientation. Point d'entrée privilégié vers de nombreuses ressources en Rhône-Alpes, il offre aux professionnels des services susceptibles de les aider dans leurs décisions professionnelles ou dans leurs missions d'accompagnement des publics. Une grande partie du site est accessible librement (sans mot de passe) pour tous les professionnels de l'orientation, les services de l'Etat et de la Région, entreprises, branches professionnelles, associations, collectivités territoriales... Les données diffusées sont directement produites par le PRAO ou par les professionnels de l'orientation partenaires du PRAO.

➤ **Action n°10 : Expérimenter un outil commun d'accompagnement**

Les dispositifs d'aide à l'élaboration d'un projet professionnel<sup>18</sup> sont multiples et restent cloisonnés par type de public. Il en résulte des pratiques d'accompagnement disparates qui entravent l'efficacité de l'accompagnement et complexifient leur gestion par les conseillers comme leur lisibilité par les usagers.

**La mise en place du service public de l'orientation constitue une occasion unique pour homogénéiser les pratiques et expérimenter des dispositifs utilisables par l'ensemble des professionnels de l'orientation.**

Ces dispositifs expérimentaux devraient aboutir à un accompagnement plus individualisé et apporter des réponses aux problématiques spécifiques vécues par les usagers du service public de l'orientation.

Par ailleurs, les personnes étant désormais appelées à s'orienter tout au long de leur vie, le CESA rappelle la nécessité de disposer d'un outil permettant de capitaliser leur parcours, leurs compétences et qualifications ainsi que leurs expériences valorisables sur le marché du travail, dans l'esprit du « passeport emploi-formation » souhaité par les partenaires sociaux<sup>19</sup>.

Enfin, pour fluidifier les parcours d'orientation, le CESA propose que les partenaires du service public, réunis au sein des « Maisons de l'orientation », se dotent d'un agenda partagé. Cet agenda commun permettrait à tout conseiller de délivrer directement un rendez-vous auprès d'un autre membre du réseau afin d'apporter une réponse plus spécialisée. L'objectif est de tisser un fil rouge entre le service public et ses usagers.

Exemple d'initiative

**« Création d'un portefeuille de compétences numérique »**

**Lorfolio** est un dispositif créé par la Région Lorraine. Il est en phase d'expérimentation depuis septembre 2009 auprès d'un panel représentatif de Lorrains.

Il s'agit d'un dossier personnel, accessible dans un espace internet sécurisé, progressivement constitué de documents de nature variée, permettant à une personne d'attester des compétences qu'elle a acquises par la formation et l'expérience. Il peut contenir des textes écrits, des productions artistiques, des fichiers sonores et visuels. Chaque individu décide de ce qu'il rend public ou non, même au professionnel qui l'accompagne dans sa démarche. La CNIL (Commission nationale de l'information et des libertés) a donné son aval.

Cet outil est considéré comme un élément structurant de l'accompagnement des personnes en leur permettant de renseigner de façon précise et exhaustive leur parcours personnel et professionnel, de réfléchir à des projets et de bâtir des plans d'action.

<sup>18</sup> Le CIVIS et le parrainage (Ministère de l'Emploi), RECIPROQUE (Région Alsace), Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (Pôle Emploi), plans départementaux d'insertion pour les bénéficiaires du RSA (Conseils Généraux) etc...

<sup>19</sup> Cf. Accord national interprofessionnel (ANI) de 2003.

## Conclusion

Le contenu de la loi du 24 novembre 2009, l'invitation à l'initiative territoriale exprimée par les responsables nationaux et la volonté d'expérimentation de l'exécutif régional constituent autant d'opportunités pour repenser et réorganiser le dispositif d'orientation tout au long de la vie en Alsace.

Dans un souci de lisibilité pour les publics et de simplification d'une démarche complexe, le CESA propose dix actions concrètes pour organiser la gouvernance en la rapprochant des usagers et pour optimiser la qualité des services rendus au public.

Ces propositions, adaptées aux spécificités de notre région, s'inscrivent dans l'esprit de la loi et ne préjugent pas du contenu des décrets ministériels restant à paraître.

La démarche comprend notamment :

- l'élaboration d'une stratégie régionale incarnée et définie après concertation avec les acteurs régionaux de l'orientation tout au long de la vie ;
- l'application locale de cette stratégie en tenant compte des spécificités de chaque bassin d'emploi ;
- la mise en place de systèmes d'information structurés au niveau régional et faisant appel de façon coordonnée au monde professionnel ;
- la mise en place d'outils permettant d'assurer la qualité de conseil et d'accompagnement dans un souci de neutralité et d'égalité de service sur tout le territoire.

L'efficacité du dispositif proposé nécessitera une volonté politique forte et une refonte des méthodes de travail, des priorités et des financements.

Le CESA propose d'adapter ses préconisations en fonction de l'évolution réglementaire et souhaite être associé au suivi de la mise en place du service public de l'orientation tout au long de la vie en Alsace.

Les socioprofessionnels pensent que l'Alsace réunit les conditions pour créer un service public de l'orientation innovant et à même de sécuriser les parcours professionnels et de favoriser l'épanouissement personnel, dans un contexte économique en permanente évolution.

## Remerciements

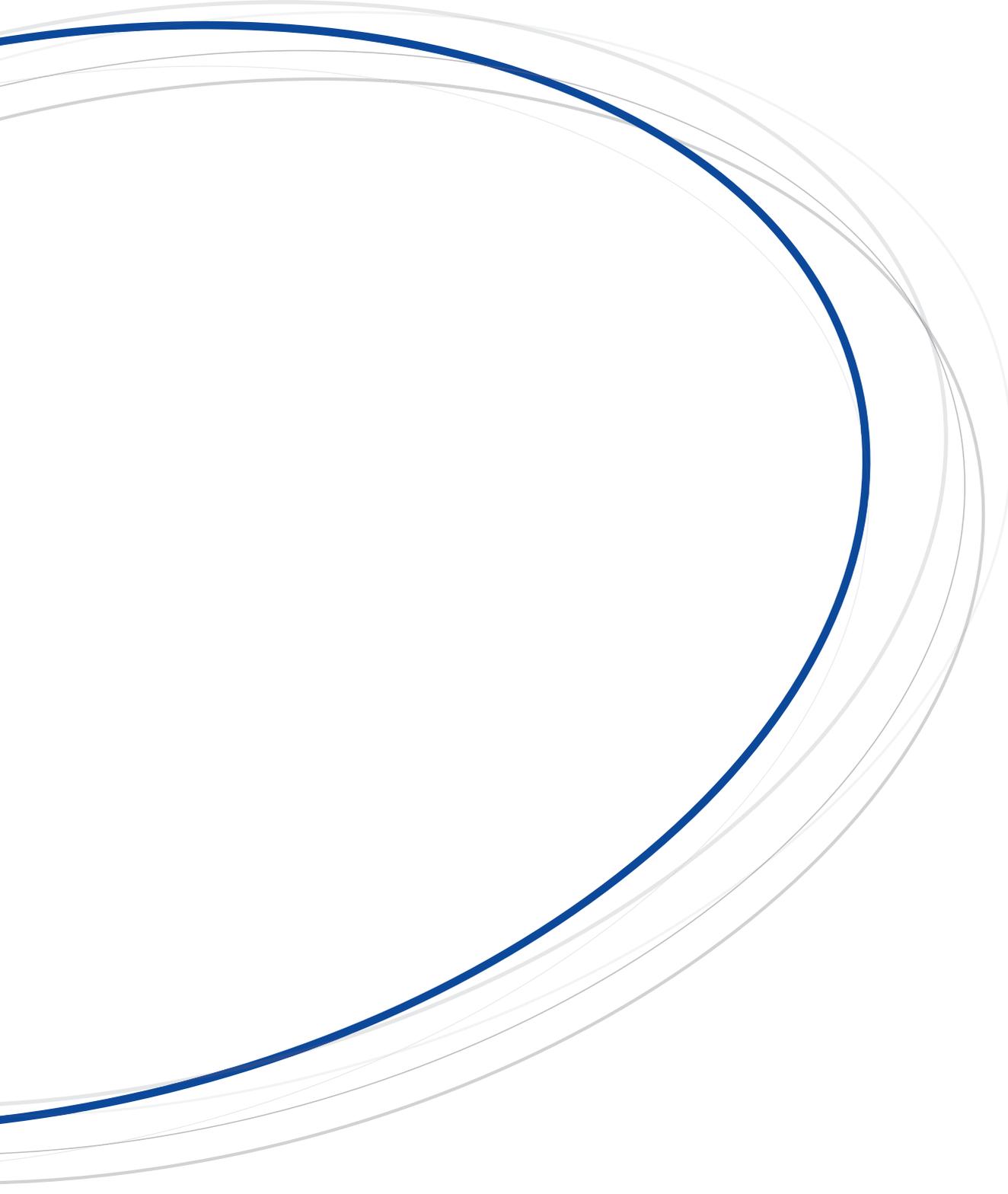
ANTHONY Manuela	Directrice de la Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau
AUBIN Nadia	Journaliste
AUBURTIN Marie-Josée	Directrice de l'Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social de Strasbourg (ESTES)
BANDOL René	Directeur général de l'Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale, d'Education et d'Animation (ARSEA)
BARDOL Luisa	Conseillère des métiers de l'artisanat à la Chambre de Métiers d'Alsace (CMA)
BRAQUET Christine	Conseillère Emploi et Insertion au Point Conseil de Molsheim - Schirmeck et Sélestat - Sainte Marie aux Mines
CALDEROLI-LOTZ Martine	Vice-présidente du Conseil Régional d'Alsace en charge de la formation professionnelle continue
CALLEJA Marie-Christine	Directrice de la formation professionnelle à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI)
CALLIGARO Béatrice	Conseillère à l'Espace avenir de l'Université de Strasbourg (UDS)
CHAUVINEAU Jean-Louis	Délégué Académique aux Enseignements Techniques (DAET) de l'Académie de Strasbourg
CHENAL Frédéric	Directeur de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Thur-Doller
COLELLA Valérie	Directrice de site – Agence Pôle Emploi de Wissembourg
CRETON Marie-Christine	Chargée de mission pour le Conseil Régional d'Alsace
DE ABREU Michel	Correspondant régional à l'Association pour le Conseil en Formation dans l'Artisanat en Alsace
DESPLATS Marc	Président de l'Association bas-rhinoise des Chômeurs et Demandeurs d'Emplois (ABCDE)
DEXANT Christine	Directrice de site – Agence Pôle Emploi de Saverne
DROY Jacques	Directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie Sud Alsace Mulhouse
DURRINGER Christelle	Responsable du service Appui aux missions à l'Espace avenir de l'Université de Strasbourg (UDS)
EGLY Gilberte	Directrice du CIO de Saverne
ERHARD Julien	Délégué régional de l'Union Régionale des Missions Locales et PAIO (à compter du 01.09.2010)
FIGUIER David	Chargé de mission à la Direction de l'Education et de la Formation de la Région Alsace

GARRIGOU Sylvette	Présidente de la Fédération des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique du Bas-Rhin (PEEP)
GASSMANN Claude	Directeur de la Chambre de Métiers d'Alsace (CMA)
GERMAIN Franck	Consultant mobilité à l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC)
GOURDIAL Boris	Directeur opérationnel de l'Agence pour l'Emploi de Fribourg
GROSJEAN Didier	Directeur de la jeunesse et des sports au Conseil général du Bas-Rhin
GRUBER Laurent	Président du FONGECIF-Alsace
GUEGOT Françoise	Députée de la Seine-Maritime
HAUG Danielle	Responsable du Service Jeunes Chercheurs à l'Espace Avenir de l'Université de Strasbourg (UDS)
HOELTZEN-SCHOH Bärbel	Présidente des Agences pour l'Emploi de Fribourg et d'Offenbourg
HORVAT Vincent	Directeur de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin de Strasbourg
HUARD Dominique	Directeur de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de la région mulhousienne
HUMBERT Catherine	Déléguée régionale de l'Union Régionale des Missions Locales et Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (jusqu'au 01.09.2010)
IGERSHEIM Jacqueline	Vice-présidente déléguée à l'orientation et à l'insertion professionnelle à l'Espace Avenir de l'Université de Strasbourg (UDS)
JORDAN Anne Isabelle	Référent à la Mission Locale de Schiltigheim
KAUFFHOLZ Joëlle	Responsable de l'Orientoscope à Mulhouse
KUNTZ Isabelle	Responsable de secteurs, association Sémaphore de Mulhouse
LAFITTE-MAYER Christel	Directrice adjointe de l'association Sémaphore de Mulhouse
LASTHAUS Jean-Claude	Coordinateur régional de la Formation professionnelle au MEDEF Alsace
LAS VERGNAS Olivier	Directeur de la Cité des Métiers de la Vilette
LAURENT Cathy	Directrice adjointe de l'Education et de la Formation à la Région Alsace
LECHNER Ludovic	Responsable Alsace de l'Association pour Faciliter l'Insertion des Jeunes Diplômés (AFIJ)
LEMAITRE Yves	Délégué général de l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie – Alsace (UIMM)
LENHARDT Marie-Odile	Directrice du FONGECIF-Alsace
LEONARD Claudine	Directrice du CIO d'Illkirch-Graffenstaden
LE TRONG Brigitte	Responsable du service d'information et d'orientation à l'Université de Haute Alsace (UHA)

LIBBRECHT Sébastien	Chef de service adjoint Formation-Emploi à la Chambre d'agriculture du Bas-Rhin
LOSSON Jacques	Directeur de l'association Sémaphore de Mulhouse
LOVISI Claire	Recteur de l'Académie de Strasbourg, Chancelier des Universités
MEYER Anne	Responsable du service régional de formation à la Chambre de Métiers d'Alsace (CMA)
MERTZ Marc	Président de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Saverne
MOLARD Emmanuel	Chef de service Productions végétales à la Chambre d'agriculture du Haut-Rhin
PARISSIADIS Michel	Directeur adjoint de l'AGEFOS PME-Alsace
PERCQ Emmanuel	Chef des services académiques d'information et d'orientation, Délégué régional de l'ONISEP Alsace
PERENNEZ Claudine	Directrice adjointe de la Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO) d'Illzach « Réagir »
PETER Josiane	Directrice du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) du Bas-Rhin
PETOT Adeline	Directrice de la Maison de l'Emploi, de la Formation et de l'Entreprise du Pays Bruche-Mossig-Piémont
PFISTER Hélène	Directrice de la Mission Locale d'Haguenau
PFISTER Michel	Chef de cabinet à la direction régionale de Pôle emploi
PIHAN Olivier	Directeur adjoint de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de la région mulhousienne
PREUX Annick	Responsable Cadres Franche-Comté / Alsace de l'Association pour l'Emploi des Cadres (APEC)
REICHARDT André	1 <sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Régional d'Alsace
RITZENTHALER Stéphanie	Chargée de Projets à la Mission Locale de Sélestat
RODITCHEVA Assia	Conseillère à la Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO) de Saint-Louis
SAINT-GIRONS Bernard	Délégué interministériel à l'orientation (jusqu'au 01.05.2010)
SCHAFFNER Magali	Chargée d'orientation et d'insertion professionnelle à l'Espace Avenir de l'Université de Strasbourg (UDS)
SCHMIDLIN Manon	Chargée de mission au MEDEF du Bas-Rhin
SCHRENCK Sylvie	Directrice déléguée à la Mission Locale - Relais emploi de Strasbourg
TERRIEN Frédéric	Directeur de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Saverne
THENAULT Steven	Directeur de l'Education et de la Formation à la Région Alsace

TROTZIER Christian	Directeur du CIO d'Haguenau
VALENTIN Carmen	Chargée de projet à la Mission Locale de Bruche-Mossig-Piémont
VASSOGNE Colette	Directeur de l'Espace Avenir de l'Université de Strasbourg (UDS)
VAVASSEUR Nathalie	Directrice de la Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO) de Saint-Louis
ZUBER Samuel	Vice-président de l'Association Fédérative Générale des Etudiants de Strasbourg (AFGES)

## Contact



**CÉSA**  
Conseil Économique et Social ★ Alsace

Maison de la Région, 1 place Adrien Zeller  
BP 91 006 - 67070 Strasbourg  
Tél. 03 88 15 68 00 - Fax : 03 88 15 68 09  
Mail : [cesa@region-alsace.eu](mailto:cesa@region-alsace.eu)  
[www.cesa-alsace.eu](http://www.cesa-alsace.eu)